

Différences mention droit/droit européen

Par **Tubuse**, le **29/07/2014** à **03:30**

Salut tout le monde !

Alors voilà je rentre à la fac Lille 2 à la rentrée, en première année de licence, c'est maintenant le temps de procéder aux inscriptions pédagogiques.

Je dois avouer que je me sens un peu perdu, je ne sais que choisir entre la mention droit "standard" et la mention droit européen. Pourriez vous s'il vous plaît m'éclairer sur leurs différences ? Leurs points communs ?

Je vous invite bien évidemment à formuler une réponse aussi large que possible: charge et temps de travail, "utilité" de l'une par rapport à l'autre etc...

Merci par avance [smile3]

Par **Tubuse**, le **29/07/2014** à **17:20**

J'ai trouvé un sujet qui traite exactement de ma question, j'aurais du y regarder à 2 fois...